



Conseil économique et social

Distr. générale
21 août 2015
Français
Original : anglais



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Commission économique pour l'Europe

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Comité des forêts et de l'industrie forestière

Commission européenne des forêts

Soixante-treizième session

Engelberg, 2-6 novembre 2015

Point 8 c) de l'ordre du jour provisoire

Questions relevant de la Commission européenne des forêts de la FAO (CEF)

Contributions à la gouvernance de la FAO

Trente-huitième session

Engelberg, 2-6 novembre 2015

Contributions à la gouvernance de la FAO

Note du secrétariat

I. Formulation de l'ordre du jour du COFO et détermination des priorités

1. Suite aux recommandations formulées dans le Plan d'Action immédiate pour le renouveau de la FAO (IPA), le Comité des forêts (COFO) avait pris un certain nombre de mesures pour renforcer la fonction de contrôle interne du Comité en tant qu'organe directeur de la FAO et faire en sorte que les commissions forestières régionales jouent un rôle plus actif en apportant leur pierre à la gouvernance de la FAO par l'intermédiaire du Comité et des conférences régionales.

2. Pour faciliter ces fonctions, un mécanisme de coordination a été mis en place en 2011 afin de permettre aux commissions forestières régionales de formuler des recommandations en vue des sessions à venir de leur conférence régionale respective, pour le projet d'ordre du jour du Comité des forêts, et pour les priorités du programme des forêts de la FAO. Le projet d'ordre du jour des sessions du Comité des forêts a donc été mis au point sur la base de ces recommandations, et les recommandations des commissions régionales concernant les priorités du programme ont été présentées au COFO dans les documents respectifs des sessions (COFO/2012/9.3 et COFO/2014/7.1). Le COFO s'est félicité de l'apport des commissions forestières régionales et a fait siennes leurs recommandations concernant les orientations à suivre eu égard aux domaines prioritaires dans le contexte du Cadre stratégique, permettant au secteur foresterie de la FAO de contribuer plus efficacement à la réalisation des trois objectifs mondiaux de la FAO.

3. Le constat a été fait à diverses reprises que l'interaction entre le COFO et les commissions forestières régionales constituait un véhicule unique de collaboration sur les plans régional et mondial et de coordination entre les politiques et les programmes.



Ce système a porté à des niveaux jusque-là inégalés la coordination et les apports à la gouvernance de la FAO et à la planification de son programme de travail et budget. En dépit d'améliorations continues résultant des enseignements tirés de l'expérience, le Comité directeur du COFO a relevé la nécessité – sans s'en dissimuler la difficulté – de hiérarchiser le large éventail de recommandations adressées par les commissions forestières régionales, pour éviter que la liste des mesures à prendre ne cesse de s'allonger, et a suggéré au secrétariat de chercher le moyen de renforcer le système dans ce sens. En accord avec la conclusion du Comité directeur, il est ressorti de l'Examen indépendant de réformes concernant la gouvernance de la FAO qu'en l'absence d'instruments appropriés permettant d'exercer une supervision interne, les débats sur les priorités des programmes au sein des comités techniques avaient tendance à produire des catalogues sans fin de mesures à prendre.

4. Sur la base d'expériences et d'indications recueillies auprès de sources différentes, les grandes recommandations ci-après ont été soumises au Comité directeur du COFO, qui les a approuvées :

- Les tableaux soumis doivent être simplifiés et ne pas tomber dans l'excès de descriptions trop détaillées quant aux effets attendus des mesures suggérées. Toute recommandation d'action à prendre par la FAO devrait être guidée par ce qui constitue le cadre primordial en matière de gestion, à savoir le Cadre stratégique et les objectifs stratégiques;
- Les commissions forestières régionales devraient indiquer l'importance relative des mesures recommandées, de sorte que le secrétariat soit mieux armé pour mettre au point des recommandations dignes de figurer dans le Programme de travail et budget. Elles pourront d'ailleurs souhaiter donner des pistes utiles également en ce qui concerne les secteurs à désaccentuer, afin de maintenir l'équilibre entre le programme de travail et les ressources budgétaires;
- Les commissions forestières régionales sont priées de relier leurs recommandations à celles d'autres commissions là où le lien peut être fait.

5. Sur cette base, la Commission voudra peut-être reformuler ses recommandations en se laissant guider par le balisage ci-après :

Recommandations des commissions forestières régionales au COFO (annexe 1) :

La Commission est priée de préciser le thème concerné, la mesure attendue du COFO (information, discussion ou décision), et, dans la mesure du possible, l'action de suivi attendue du COFO et/ou de la FAO. Les commissions forestières régionales souhaiteront peut-être aussi faire référence à des recommandations similaires ou identiques de commissions homologues. Si l'on s'attend que la liste des recommandations formulées soit le fruit de débats ayant eu lieu au sein de la Commission, le Comité exécutif pourra souhaiter être associé précocement à sa formulation en élaborant, en cours de session, un projet de liste de recommandations à soumettre à l'examen du Comité pour conclure la session;

Recommandations des commissions forestières régionales à la Conférence régionale (annexe 2) :

La Commission est priée de recenser les secteurs prioritaires en vue de les soumettre à la Conférence régionale. Si le rapport de la session dans son ensemble est à soumettre à la Conférence régionale à titre d'information, la Commission voudra peut-être mettre en exergue certains points qui mériteraient de faire l'objet de directives spécifiques de la part de la Conférence régionale, ou

dont l'on attend qu'ils soient portés à l'attention d'autres organes directeurs, et notamment le Conseil et la Conférence, parallèlement au COFO;

• **Recommandations des commissions forestières régionales concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours (annexe 3) :**

Ces recommandations seront compilées par le secrétariat sous la conduite du Comité exécutif au vu du résultat des débats auxquels auront donné lieu les différents points de l'ordre du jour, et seront présentées ainsi réunies en un ensemble complet à la Commission pour examen final. Pour faciliter la fixation des priorités, la Commission est priée de noter le niveau de priorité suggéré (niveau élevé/moyen/bas, ou désaccentuation), et de signaler s'il y a lieu les priorités qui auraient déjà été suggérées (nouvelles ou non). La Commission est en outre invitée à noter la portée de l'action envisagée (régionale ou mondiale), ce qui sera utile pour savoir comment et où l'inscrire dans le Programme de travail et budget. La référence aux objectifs stratégiques peut être faite, mais elle ne doit pas nécessairement l'être durant la session. On peut prévoir de laisser le secrétariat s'en charger plus tard.

6. Pour que la Commission puisse mieux tirer parti des synergies, l'ensemble des recommandations soumises par les autres commissions sera mis à disposition avant la session au titre des documents divers. La Commission pourra souhaiter prendre note, dans ce contexte, du calendrier des sessions des commissions forestières régionales et de la Conférence régionale :

<i>Commission</i>	<i>Dates</i>	<i>Lieu</i>	<i>Conférence régionale</i>
Europe (avec le COFFI)	2-6 novembre 2015	Suisse	2-5 mai 2016
Amérique latine et Caraïbes	9-13 novembre 2015	Pérou	29 février-3 mars 2016
Proche-Orient	13-17 décembre 2015	Algérie	18-22 avril 2016
Amérique du Nord	11-16 janvier 2016	Mexique	
Afrique	1-5 février 2016	Tanzanie	4-8 avril 2016
Asie-Pacifique	22-26 février 2016	Philippines	7-11 mars 2016

II. Renforcement de l'accent mis sur le Cadre stratégique révisé

7. La stratégie actuelle de la FAO pour les forêts et la foresterie (la Stratégie) a été adoptée par le COFO à sa dix-neuvième session en 2009. La Stratégie a été élaborée dans le contexte plus large de la Vision de la FAO et des objectifs d'ensemble, des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle était vue comme un instrument dynamique, d'une durée prévue de dix ans, et en lien direct avec les plans à moyen terme et le processus budgétaire du programme.

8. Plusieurs développements importants ont eu lieu depuis l'adoption de la Stratégie. On citera en particulier l'introduction, par la FAO, de son Cadre stratégique révisé pour 2010-2019, et la fixation, également par la FAO, d'objectifs stratégiques interdisciplinaires, véritablement transsectoriels, ayant induit une approche et une manière de prendre les décisions favorisant la prise en compte de l'aspect transsectoriel, les limites thématiques traditionnelles étant ainsi abolies. Les OMD, qui

ont été réexaminés en 2015, céderont la place aux objectifs de développement durable (ODD), ce qui donnera lieu à un programme entièrement neuf de développement international pour l'après-2015. D'autre part, le monde entier se prépare également à un accord ambitieux en 2015 sur le climat.

9. Ces développements fondamentaux, qui offrent une excellente occasion de reconsidérer et de renforcer la contribution des forêts et de la foresterie au développement durable, pourraient nécessiter la révision de la Stratégie, d'une manière lui permettant de soutenir pleinement la réalisation des objectifs stratégiques et de renforcer la contribution à la mise en œuvre des ODD. Une stratégie révisée permettrait en outre d'aider à ce que l'action de la FAO dans le domaine de la foresterie soit perçue dans le contexte plus large du Cadre stratégique révisé de l'Organisation, et de l'axer ainsi sur cette base, comme l'ont demandé le COFO et la Conférence de la FAO.

III. Éléments à prendre en considération

10. La Commission souhaitera peut-être :
- Formuler ses recommandations de projet d'ordre du jour du COFO à l'attention de la Conférence régionale et en considération des priorités de programmes de la FAO en matière de foresterie;
 - Demander au secrétariat de partager ces recommandations avec d'autres commissions forestières régionales;
 - Recommander au COFO et, par son intermédiaire, à la FAO, d'engager la révision de la Stratégie pour les forêts et la foresterie.
11. La Commission souhaitera peut-être inviter le Président de la Conférence régionale à accorder l'attention appropriée aux recommandations de la Commission dans l'ordre du jour de la Conférence.

Annexe 1

Recommandations des commissions forestières régionales au COFO (questions dont l'inscription à l'ordre du jour est envisagée)

<i>Questions prioritaires soumises à l'examen du COFO</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion/décision)</i>	<i>Activités de suivi possibles pour le COFO et la FAO</i>	<i>Référence à d'autres recommandations des commissions forestières régionales</i>
---	---	--	--

Recommandations des commissions forestières régionales à la Conférence régionale

<i>Questions prioritaires soumises à l'examen de la Conférence régionale</i>	<i>Résultats attendus (information/discussion/décision)</i>	<i>Activités de suivi possibles pour la FAO</i>
--	---	---

Recommandations des commissions forestières régionales concernant le Programme de travail de la FAO dans le domaine de la foresterie en rapport avec l'ordre du jour de la session en cours

<i>Domaine/mesure concernant le programme de travail de la FAO</i>	<i>Degré de priorité (priorité élevée/moyenne/basse, désaccentuation)</i>	<i>Type (nouveau, existant)</i>	<i>Niveau auquel les mesures doivent être prises (infrarégional/ régional/mondial)</i>	<i>Objectif stratégique (1-5)</i>
--	---	-------------------------------------	--	-----------------------------------

Ce tableau sera prérempli durant la session par le secrétariat. Il doit être la synthèse des mesures recommandées par la Commission à l'issue du débat sur les différents points de l'ordre du jour.